

CHAPONOST PATRIMOINE

Aqueduc du Gier : lancement de la deuxième campagne de mécénat



■ La convention signée entre la commune et la Fondation du patrimoine lance la deuxième campagne de souscription.

Photo Laurence SACCU

Ce samedi, la visite de l'Aqueduc du Gier, dirigée par Cécile Cordat, guide conférencière de l'office du tourisme de la Vallée du Garon a permis de remonter le temps. Elle a précédé la signature d'une nouvelle convention avec la Fondation du patrimoine, qui marque le lancement de la 2^e campagne de souscription publique dédiée à la restauration de l'édifice.

Vingt siècles plus tard, les 92 arches ont traversé le temps mais leur état de dégradation laisse entrevoir un effondrement de l'édifice à court terme. En 2016, une première campagne de souscription publique avait été lancée soulevant une vague enthousiaste et lucrative puisque 40 109€ de dons venus de particuliers et d'entreprises

chaponois mais également du reste de la France avaient aidé à financer le projet.

Une nouvelle tranche de travaux à financer

Samedi, pendant les Journées européennes du patrimoine (JEP), Damien Combet, maire de Chaponost, et Jean-Bernard Nuiry, délégué régional de la Fondation du patrimoine, ont réitéré leur appel aux dons pour une deuxième tranche de travaux. « Pour la période 2018-2020, nous avons voté un budget de 280 000 € HT pour la restauration de treize nouvelles arches, précise Damien Combet. Cela ne suffira pas. Aussi, nous sollicitons de nouveau la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) et des

partenaires privés et publics. » Cette nouvelle souscription a été soutenue par les élus locaux et départementaux et par Thomas Gassilloud, nouveau député de la 10^e circonscription du Rhône. « Je ferais le maximum auprès du ministère de la Culture pour faire classer ce prestigieux édifice. À ce jour, il est seulement inscrit. Si le retrait de la réserve parlementaire ne permet plus de donner quelques subsides aux communes pour aider au financement de tel ou tel projet, je pense que les dons représentés par le mécénat pèseront plus lourd dans la balance. » Et d'appuyer ses dires sur cette constatation : « Au niveau national, 130 millions d'euros sur la réserve parlementaire ont été attribués aux projets contre 3,6 milliards récoltés par le mécénat. »

Chaponost reçoit un prix régional

Les Rubans du patrimoine récompensent les communes et structures intercommunales ayant réalisé une opération de restauration ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Lauréat 2017, Chaponost a reçu le prix de la part de la Fédération française du bâtiment (FFB), l'Association des maires de France (AMF), la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Épargne. Une distinction importante qui permettra de valoriser les actions de la commune engagées en faveur de la restauration de l'aqueduc. Pour remercier les nombreux donateurs, une plaque a été installée sur le site.

PRATIQUE

Aqueduc du Gier, lieu-dit Le Plat de l'Air, route des Pins, Chaponost.

■ Renseignements

► Mairie de Chaponost : 04.78.45.31.33.

► Office de tourisme de la vallée du Garon : 04.78.45.09.52.

www.valleedugarontourisme.fr

► Fondation du patrimoine : 04.37.50.35.78.

www.fondation-patrimoine.org

■ Faire un don

Par courrier en complétant un bon de souscription disponible sur :

www.maire-chaponost.fr

ou par Internet sur le site sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/2755

MONTAGNY CONSEIL MUNICIPAL

Ressources humaines et solidarité au programme

Six délibérations étaient à l'ordre du jour du conseil municipal du jeudi 14 septembre.

■ Compte épargne-temps (CET)

Le tableau des effectifs du personnel communal a été mis à jour. Trente postes vacants ont été supprimés du fait de leur caducité et des évolutions de carrière des agents en exercice. Au total, la commune compte actuellement 31 postes pourvus dans les services techniques, administratifs, médico-sociaux ou cul-



■ Le contrat enfance jeunesse a été renouvelé avec la CAF en janvier 2016, pour une durée de quatre ans. Photo Danièle BURDIN

turels. Bientôt, un compte épargne-temps permettra aux agents d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Le CET pourra être alimenté de cinq jours maximum par an. Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

■ Finances

L'assemblée a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle à la Protection civile, en solidarité avec les Antilles durement frappées par l'ouragan Irma. La majo-

rité du conseil a également acté le versement d'une subvention à l'association La 98 du désert pour son prochain raid humanitaire au Maroc.

■ Enfance

Par un vote à la majorité, le contrat enfance jeunesse pourra faire l'objet d'avenants, en particulier pour intégrer des séjours vacances pour des jeunes de la commune dès 2018.

PRATIQUE Prochain conseil municipal jeudi 19 octobre, à 19 heures.